



DECLARATION LIMINAIRE CHSCT

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les représentants du CHSCT,

Le Bureau Local **FORCE OUVRIERE** tient à remercier et à féliciter tous les personnels, tous corps et grades confondus, les CPIP, les Administratifs, les techniques qui sont bien souvent oubliés et bien sûr le personnel en tenue.

Nous tenons à remercier également certaines personnes qui sont dans l'ombre mais qui ont également une grande part de responsabilité dans le bon déroulement au quotidien dans notre établissement, le médecin de prévention, la psychologue et l'assistant social.

Il est regrettable que nous ayons été obligés de vous solliciter abusivement pour que cette instance soit organisée, tout comme le CHSCT qui s'était réuni le 1 avril 2020 alors que certaines personnes n'étaient pas favorables.

Nous rappelons à Madame la Directrice qui ne doit pas maîtriser le sujet, que ce dernier n'a pas lieu comme elle le souhaite.

Le CHSCT peut se réunir sur demande et convocation des représentants et vous avez obligation de faire le nécessaire.

Dans un contexte sanitaire compliqué le bureau local **FORCE OUVRIERE** souligne le manque de considération que vous portez aux personnels dont vous êtes garant, comme de leurs conditions de travail et de leur sécurité.

A Bois d'Arcy une fois n'est pas coutume, nous marchons sur la tête. Pour votre parfaite information, le CHSCT doit être consulté à la mise en place des mesures découlant du protocole comme le prévoit l'article 60 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique « Le comité est consulté sur la teneur de tous documents se rattachant à sa mission, et notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé et sécurité ».

Pour en revenir aux mesures mises en place durant le deuxième confinement, nous attendons Madame la Directrice de prendre connaissance de vos mesures.

Nous avons constaté beaucoup d'incohérences, beaucoup de mesures qui n'ont pas été respectées au sein de notre établissement.

Le mérite ne va qu'aux agents de l'établissement qui malgré le manque de soutien et d'informations à su éviter tous risques de pandémie qui auraient été une véritable catastrophe au Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy.

Notre Direction a dû oublier que ce sont les personnels en tenue qui font avancer le navire Bois d'Arcy, et qu'il serait peut-être temps d'avoir un minimum de reconnaissance, et de leur adresser à chacun d'eux une lettre de remerciement que nous avons demandé le 1 avril 2020, et que vous vous étiez engagé à rédiger.

Il règne également une certaine souffrance au travail, au sein de notre établissement.

Nous ne pouvons passer sous silence le harcèlement et l'intimidation dont sont victimes certains personnels.

Pour rappel, le harcèlement moral est une conduite abusive qui par des gestes, paroles, comportements, attitudes répétées ou systématiques vise à dégrader les conditions de travail d'une personne. Ces pratiques causent des troubles psychiques ou physiques mettant en danger la santé de la victime.

Nous attendons d'ailleurs le retour du Directeur de l'Administration Pénitentiaire sur l'audit qui a été diligenté par la DI de Paris, et nous allons saisir le Procureur de la République ainsi que l'Inspection du Travail sur ces faits.

Il n'y a aucune communication entre la Direction et les personnels sur la Covid-19.

Depuis combien de temps n'y a-t-il pas eu de RESID et de RETEX ?

Nous nous posons des questions sur la définition du dialogue social pour notre Direction, qui agit à sa guise sans aucune concertation, en plaçant ses pions pour avancer seule et contre tous.

Le bureau local **FORCE OUVRIERE** restera vigilant sur l'application stricte des consignes qui doivent être mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire sans aucun compromis.

Les membres du CHSCT, le 15 Décembre 2020.